Informations de base

2022/0072(APP)

APP - Procédure d'approbation

Règlement

Mesures d'exécution des nouvelles ressources propres de l'Union européenne

Modification Règlement 2021/768 2018/0132(APP)

Subject

8.70.01 Financement du budget, ressources propres

Priorités législatives

Déclaration commune 2023-24

Phase préparatoire au Parlement

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	NERUDOVÁ Danuše (EPP) GÓMEZ LÓPEZ Sandra (S&D)	28/10/2024 28/10/2024
	Rapporteur(e) fictif/fictive SANCHEZ Julien (PfE) ZĪLE Roberts (ECR) KELLER Fabienne (Renew) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA)	

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	RESSLER Karlo (EPP) FERNANDES José Manuel (EPP) KELLER Fabienne (Renew) HAYER Valérie (Renew)	19/04/2022 19/04/2022 19/04/2022 19/04/2022

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire		

	Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis Date de nomination		
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne				
Commission		ommissaire		
européenne	Budget	HAHN Johannes		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/2022	Publication de la proposition législative initiale	COM(2022)0102	
20/06/2023	Document préparatoire	COM(2023)0332	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/0072(APP)
Type de procédure	APP - Procédure d'approbation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2021/768 2018/0132(APP)
Base juridique	Traité Euratom A 106a-pa Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 311 -a4
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation Commission Européenne Type de document Référence COM(2022)0102 Proposition législative initiale Document préparatoire COM(2023)0332 COM(2023)0332 COM(2023)0332

Parlements nationaux							
Type de document		Parlement/Ch	nambre	Référence		Date	Résumé
Contribution		CZ_SENATE]	COM(2023)0332		08/11/2023	
Contribution		IT_CHAMBER	र	COM(2023)0332		13/12/2023	
Contribution		IE_HOUSES-	OF-OIREACHTAS	COM(2023)0332		14/12/2023	
Autres Institutions et or	ganes						
Institution/organe	Type de document	document Référence			Date		Résumé
CofR	Comité des régions: a	Comité des régions: avis			10/10/20	23	

Mesures d'exécution des nouvelles ressources propres de l'Union européenne

2022/0072(APP) - 14/03/2022

OBJECTIF: modifier les mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ: Règlement du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : la proposition de décision du Conseil modifiant la décision (UE, Euratom) 2020/2053 relative aux ressources propres, adoptée le 22 décembre 2021, introduit trois nouvelles ressources propres dans le budget de l'Union.

Ces nouvelles ressources propres supplémentaires seront fondées sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'UE ainsi que sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, et prévoient également une contribution nationale au budget de l'Union calculée en fonction de la part des bénéfices résiduels des entreprises multinationales qui est réattribuée aux États membres conformément à la directive du Conseil relative à la mise en œuvre de l'accord global sur la réattribution des droits d'imposition que la Commission présentera dans le courant de 2022.

L'inclusion de nouvelles ressources propres dans la décision relative aux ressources propres nécessite que l'on actualise la législation en y insérant des mesures d'exécution pour ces nouvelles ressources propres et que l'on améliore les mesures existantes.

CONTENU : la présente proposition a pour objet de modifier les mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne visées dans le règlement (UE, Euratom) 2021/768 du Conseil. Elle prévoit les modalités pratiques ainsi que les mesures de contrôle, de surveillance et de réexamen proportionnées et nécessaires relatives à ces nouvelles ressources propres supplémentaires.

Ressource propre fondée sur le système d'échange de quotas d'émission

La proposition prévoit que la Commission procédera à un réexamen des données et des documents se rapportant au processus de mise aux enchères afin de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du relevé relatif à la ressource propre fondée sur le système d'échange de quotas d'émission mise à la disposition du budget de l'UE. La Commission pourrait également effectuer un contrôle sur place dans les États membres.

Ressource propre fondée sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

La proposition prévoit que la Commission procédera à des vérifications et enquêtes relatives au calcul et à la mise à disposition de la ressource propre, y compris les contrôles des processus sous-jacents mis en place par les États membres. La Commission pourrait effectuer des contrôles sur place dans les États membres.

Ressource propre fondée sur les bénéfices réattribués

La proposition prévoit que la Commission procédera à des vérifications pour s'assurer que les calculs de la ressource propre ont été réalisés correctement, y compris le contrôle de la conformité des données sous-jacentes avec la part des bénéfices résiduels des entreprises multinationales réattribuée aux États membres.

Préparation et déroulement des contrôles

Ces dispositions, applicables à toutes les ressources propres, seraient étendues et mises à jour en ce qui concerne les entités tenues de donner accès aux données et de prêter leur concours aux agents mandatés qui effectuent les contrôles prévus pour les ressources propres fondées sur le système d'échange de quotas d'émission, sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et sur les bénéfices réattribués.